



Redressement de consommation EDF

Par **couestes**, le 10/07/2014 à 18:05

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

ERDF a changé mon compteur car il était bloqué sur les heures creuses depuis plus d'un an. EDF me fait donc une rectification de consommation et m'annule 10100 KWH en heures creuses et me les facture en heures pleines. J'ai fait un courrier manifestant mon désaccord sur la somme à payer, n'étant pas responsable du dysfonctionnement du compteur et que si EDF m'avait prévenue avant, j'aurais pu contrôler ma consommation mieux que ça. quels sont mes droits et mes possibilités d'opposition ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le 10/07/2014 à 19:23

Bonjour,

Il vous appartenait de prévenir EDF le plus tôt possible du dysfonctionnement. Vous avez laissé passer beaucoup de temps, probablement satisfait de voir votre compteur ne prendre en compte que des heures creuses. Il est normal qu'aujourd'hui EDF fasse une régularisation en se basant, normalement, sur vos consommations passées, donc avant la panne de compteur.

Par **aguesseau**, le 11/07/2014 à 14:58

bjr,

vous pouviez vous apercevoir sur vos factures que votre compteur n'enregistrait que des

consommations HC et vous auriez pu prévenir votre fournisseur.
même si l'erreur provient d'un compteur appartenant au distributeur vous devez payer la différence entre le tarif HC et HP.
donc la solution réside dans la négociation avec votre fournisseur à l'aide de vos factures antérieures.
cdt